

voir en parler maintenant. Je le fais d'autant plus volontiers que je ne veux pas en discuter les détails, ni en prédire les bénéfices possibles. Je m'excuse auprès de vous de la mauvaise habitude que j'ai de lire des citations, mais peut-être cette Chambre en retirera-t-elle quelques avantages, si cela contribue à abrégé mes remarques.

Quelque critique ou louange que l'on puisse exprimer, de quelque façon que l'on en analyse les ingrédients, c'est par l'excellence de sa saveur que sera jugé le pouding. Je suis un optimiste à ce sujet, et j'espère que la Conférence n'aggravera pas les choses. Cependant, c'est à leurs effets que l'on jugera ces accords. Dans un an ou deux, nous serons plus à même de juger si les grandes espérances du moment auront été réalisées ou si le résultat devra se classer avec les promesses faites par le premier ministre et ses collègues durant l'été de 1930.

Je m'aperçois que la *Montreal Gazette* voit d'un œil peu rassuré, pour ne pas dire mélancolique, les préférences sur le grain. Voici l'article :

Les préférences sur les céréales sont de beaucoup les plus grands avantages que le Canada y a obtenus. Les producteurs de l'Ouest ont exprimé une curieuse indifférence pour ces avantages, et apparemment n'ont pas compris que ce qui peut leur paraître d'un bénéfice minime dans les circonstances actuelles, peut devenir, en d'autres conditions et dans quelques années, d'un très grand avantage.

C'est là devancer beaucoup plus que je ne le désirais l'heure où l'on pourra juger les avantages obtenus.

Je ne parlerai que des principes généraux qui devraient nous diriger dans nos relations avec le reste de l'Empire britannique. Généralement parlant, je suis en faveur des articles de l'accord qui augmentent le commerce, et contre ceux qui le restreignent. En cela, je partage l'avis de M. Baldwin, qui disait, à l'ouverture de la Conférence :

Maintenant, parlant de nouveau du commerce de l'Empire, nous espérons comme résultat de cette Conférence, non seulement maintenir les préférences déjà existantes, mais en sus trouver le moyen de les augmenter. Il y a deux manières d'accorder une plus grande préférence : soit abaisser les droits douaniers entre les nations de notre Empire, soit les hausser contre les pays étrangers. Le choix à faire entre ces deux propositions doit être en grande partie le résultat de considérations locales, mais en s'efforçant de tenir compte, il nous semble, de la première plutôt que de la seconde de ces propositions, parce que nous ne pouvons nous isoler du reste du monde, quelque grandes que soient nos ressources. Aucune nation ou groupe de nations, quelque riche et peuplé qu'il soit, ne peut maintenir sa prospérité dans un monde où règnent la dépression et la pauvreté. Visons donc à abaisser les taux douaniers, plutôt qu'à les hausser, même si nous ne pouvons pas réaliser entièrement nos projets dès maintenant, et rappelons-nous que toute décision prise au cours

L'hon. M. LEWIS.

de cette Conférence causera nécessairement une réaction ailleurs.

Voilà le principe sur lequel est fondée la politique libérale des préférences commerciales dans l'Empire. Le premier acte en ce sens fut le budget Fielding, en 1897. Cette mesure décrétait une réduction des droits douaniers, purement et simplement. M. Fielding rejeta expressément l'idée de demander à la Grande-Bretagne de taxer le blé ou les autres produits alimentaires comme condition de la réduction de nos droits de douane sur les importations britanniques. Et cela n'était pas seulement un effet de notre bon vouloir envers la Grande-Bretagne, mais parce que M. Fielding ne considérait pas que les sacrifices ou les concessions que nous faisions devaient être compensées. Il professait que le Canada, aussi bien que la Grande-Bretagne, bénéficierait de ces réductions. Il considérait le commerce, non pas comme un sujet de guerre ou de conflit, mais comme un bénéfice pour les deux parties. Et les résultats ont démontré qu'il avait raison. En effet, durant les 10 années 1901-1911, alors que la préférence du tarif Fielding était en vigueur, les produits des industries manufacturières du Canada augmentèrent de 481 millions à 1,165 millions—soit deux fois plus que durant toute la période depuis la Confédération jusqu'à 1901.

Ce fut la même chose durant l'administration King, alors que la préférence britannique fut haussée et le tarif général abaissé. De 1921 à 1929, la valeur annuelle des produits de nos fabriques s'éleva de \$2,500,000,000 à \$4,000,000,000. Une baisse des valeurs eut lieu en 1930, due, cela va sans dire, à la crise universelle; mais même cette année-là, cette valeur était estimée à un milliard de plus qu'en 1921.

On trouve ce même principe dans tous les accords commerciaux conclus par le gouvernement libéral. Ils étaient toujours faits en vue de réduire les droits de douane, et jamais de les hausser, sur les importations venant des pays étrangers aux accords. La même chose s'applique aussi au projet d'accord soumis par sir Wilfrid Laurier au gouvernement britannique pendant la Conférence de 1902. Les ministres canadiens déclarèrent que, si l'on pouvait les convaincre que le gouvernement impérial accepterait généralement le principe de la préférence commerciale, et particulièrement accorderait aux Canadiens, dans les limites du Royaume-Uni, l'exemption des droits douaniers percevables alors ou subséquentement, eux de leur côté, les ministres canadiens, promettaient d'approfondir la question, et de s'efforcer de donner au manufacturier britannique un avantage plus grand, à l'encontre de ces compétiteurs étrangers sur les